

## DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 01/03/2012

### **Monsieur le Président**

Nous sommes conviés ce jour au deuxième CTL issu des accords de Bercy.

On avait promis de nouveaux droits pour les syndicats.

Seuls ces derniers possèdent le droit de vote dans cette nouvelle instance.

Qu'en est-il concrètement dans le CTL d'aujourd'hui ?

Un seul point est soumis au vote.

Il s'agit de l'approbation du PV du CTPD du 05/04/2011.

Quel progrès par rapport à autrefois !

Nous avons eu raison et pouvons être fiers de ne pas être signataires des accords de Bercy.

Nous sommes porteurs de différentes revendications que vous connaissez bien.

Le 02/02/2012, selon le premier chiffre officiel, 337 agents de la DDFIP 66 étaient en Grève.

Ils ont validé la légitimité de nos différentes prises de position

Nous savons désormais qu'ils étaient en fait 345 et nous avons la certitude qu'ils sont encore plus à se retrouver sur nos revendications.

Dans les Trésoreries 59,57 % des agents étaient en Grève, ce qui représente tout de même 112 agents, tous grades confondus.

Vous devrez forcément en tenir compte.

S'agissant du Budget présenté ce jour, le bilan 2011 obéit à une logique comptable qui est dommageable au bon exercice de nos missions.

En effet, on adapte le fonctionnement et la manière de travailler au budget qui nous est alloué.

Pour FO DGFIP 66, c'est l'inverse qu'il conviendrait de faire.

Quant aux prévisions 2012, c'est un manque d'ambition évident pour notre Direction.

A ce stade, il convient de revenir sur deux rapports récents de la Cour des Comptes.

Le premier analyse le coût financier de la fusion.

Aucune économie réalisée sur la masse salariale malgré les suppressions d'emplois.

Au contraire celle-ci a légèrement augmenté avec des effectifs en baisse.

Nous analyserons ensemble la déclinaison de ce sujet national à la DDFIP 66

Mais d'ores et déjà, ne serait ce que sur la problématique du Pouvoir d'Achat et de sa corrélation avec les suppressions d'emplois, nous avons l'explication des 62,55 % d'agents C en Grève le 02/02/2012 à la DDFIP 66

Le second rapport de la Cour des Comptes analyse nos relations avec les usagers.

Il est sévère mais conforte certaines de nos analyses.

Il ne donne pas hélas de solution.

Il est regrettable que nos revendications n'aient pas été entendues.

Cela nous aurait éviter de lire dans la presse que le Guichet fiscal unique est un échec, que personne ne décroche au téléphone, que l'informatique n'est pas adaptée, et nous nous en arrêtons là, car il vaut vraiment mieux.

Suite à ce dernier rapport la Ministre a demandé un plan d'action sur 2 ans.

Les agents ne sont pas responsables de cette situation.

Ils ne devront pas être les boucs émissaires.

Les vrais responsables, on les connaît

Venons en maintenant au Tableau de Bord de Veille Social et aux espaces de dialogue.

Et là nous disons tout de suite :

**HALTE AU TRAVAIL INUTILE.**

Les charges de travail augmentent .

Les suppressions d'emplois sont là.

Notre énergie doit être dépensée à l'exercice de nos missions et non pas à la recherche d'un énième diagnostic que tout le monde a déjà fait.

Le remède consiste à remettre de l'effectif tout simplement.

L'Administration a un comportement schyzophrène.

Elle crée les problèmes et se propose ensuite de les résoudre.

Elle sait par exemple supprimer des emplois puis invente des outils générateurs de travail supplémentaire pour tenter d'amortir les conséquences de la baisse des effectifs.

De la même façon, elle connaît les conséquences sur la santé des agents, et s'en remet trop souvent au Médecin de Prévention, qui ne peut pas tout faire tout seul.

**JOUER AU POMPIER PYROMANE COMME L'A TROP FAIT L'ADMINISTRATION  
ETAIT DEJA INADMISSIBLE.**

**DEVOIR S'EN REMETTRE A D'AUTRES POUR ETEINDRE L'INCENDIE,  
DEMONTRE QUE L'ON EST ALLE BEAUCOUP TROP LOIN.**

**IL EST GRAND TEMPS D'ARRETER CETTE ESCALADE.**

**C'EST UN DES MESSAGES FORTS ENVOYES PAR LES AGENTS DE LA DDFIP 66 le  
02/02/2012**

Je vous remercie.



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>  
[fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr)

